

## REÇU

Nous soussignés Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Portugaise, dont le siège social est à Paris 14<sup>ème</sup> représentée par son Président Monsieur Carlos Vinhas Pereira.

Attestons par la présente avoir reçu de la société **ALFYMA INDUSTRIE** dont le siège social est à PARIS la somme de **750,00 €uros** (sept cents cinquante €uros) représentant la cotisation pour la période du 06 novembre 2019 au 05 novembre 2020.

Fait à Paris, le 21 février 2020

Pour valoir et servir ce que de droit.

**Carlos Vinhas Pereira**

Président

